Communiqué de Presse

L'ANRE approuve la capacité d'accueil cumulée du système électrique national en sources d'énergies renouvelables portée à 9338 MW à l'horizon 2029

Rabat, le 31 janvier 2025- Conformément aux dispositions législatives en vigueur et en alignement avec les orientations visant l'accélération de la transition énergétique sous la conduite éclairée de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste**, le Conseil de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE), s'est réuni à Rabat, le 29 janvier 2025, à l'effet d'approuver et de publier la capacité d'accueil du système électrique national pour la période 2025-2029.

Cette capacité d'accueil s'est établie à 9338 MW enregistrant une hausse de 29% par rapport à l'année précédente.

Avec cette progression notable, le secteur électrique a franchi un nouveau cap qui témoigne de la dynamique d'expansion en cours du marché électrique national et de la volonté d'offrir aux acteurs une visibilité accrue sur les opportunités d'investissement et de développement à moyen terme.

Ce résultat est le fruit d'un travail de concertation élargie, réunissant l'ensemble des parties concernées, ce qui a permis de définir une capacité d'accueil du système reflétant de manière précise le potentiel des réseaux de transport et de distribution.

L'actualisation de la capacité d'accueil a introduit une nouvelle flexibilité permettant le transfert bidirectionnel des capacités d'accueil non utilisées entre les réseaux de transport et de distribution constituant une souplesse supplémentaire qui s'ajoute au droit d'exercer de tels transferts entre (i) les gestionnaires des réseaux de distribution et (ii) les postes sources d'un même gestionnaire. Cette flexibilité additionnelle devrait favoriser un meilleur équilibre entre la production et la consommation, tout en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes.

L'approbation et la publication de la capacité d'accueil est un instrument indispensable pour donner de la visibilité aux opérateurs du secteur qu'ils soient publics ou privés et même aux autorités de tutelle du secteur. L'ANRE veille, en parfaite collaboration avec le gestionnaire du réseau de transport (ONEE) et les divers gestionnaires des réseaux de distribution, à déterminer cette capacité d'accueil de la manière la plus précise possible, avec l'objectif de mettre à la disposition de toutes les parties prenantes des données fiables, visant à réaliser les objectifs de la politique énergétique nationale, tout en garantissant la sécurité et la fiabilité du réseau électrique marocain.

La note détaillant la capacité d'accueil du système électrique pour la période 2025-2029 est disponible au lien suivant : www.anre.ma

A propos de l'ANRE

L'ANRE est une autorité administrative indépendante instituée en vertu de la loi n°48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'ANRE. Elle a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du marché électrique national, notamment en veillant à la transparence et à l'équité des modalités d'accès et d'utilisation des réseaux électriques nationaux. Elle est ainsi chargée de fixer les tarifs d'utilisation des réseaux électriques de transport et de distribution en favorisant l'efficience du système électrique national et la transition énergétique de notre pays.

Plus d'informations sur le site web de l'ANRE : www.anre.ma